

Lettre ouverte au président de la République

sur ce qu'est et n'est pas la laïcité

C'est en toute connaissance de cause que vous avez répondu avec solennité à l'invitation inédite que vous avez reçue de la Conférence des évêques de France. Vous venez ainsi de confirmer avec éclat toutes vos interventions précédentes devant ceux que vous qualifiez de « *représentants des autres religions* » quand bien même « la République ne reconnaît aucun culte » comme institution publique depuis la loi de 1905. Permettez que j'use librement de ma liberté d'analyse et que je décrypte votre long discours pour en révéler tout le sens caché qui n'a pu échapper qu'aux lecteurs trop pressés.

Aux évêques qui vous demandaient un « *dialogue permanent* » vous avez répondu d'emblée que vous partagiez avec eux « *le sentiment que le lien entre l'Église et l'État s'est abîmé et qu'il vous importe à vous et à moi de le réparer* ».

Pourquoi affirmer d'emblée un « lien » entre l'Église et l'État ?

La séparation entre les religions et l'État instituée par la loi de 1905 exige que tous les serviteurs de l'État, et d'abord le premier d'entre eux, vous-même, soient tenus non seulement au devoir de réserve mais plus encore à la neutralité laïque afin de respecter l'égalité de droits de tous les citoyens et citoyennes aux opinions religieuses ou philosophiques si diverses. Vous aviez déjà rejeté ce principe de neutralité laïque en arguant que « *d'après la loi de 1905, c'est la République qui est laïque, pas la société* ». Certes la société rassemble des personnes fort diverses par leurs origines, leurs cultures, leurs religions, leurs philosophies, et chaque individu peut penser et agir selon sa liberté de conscience comme le garantit la République. Mais vous ne pouvez ignorer qu'il n'y a pas de société démocratique et de vie collective qui ne repose sur les principes de liberté et d'égalité, et que la laïcité, définie par ces principes, est la condition du respect mutuel de tous dans le respect mutuel de chacun. À titre privé vous êtes libre de vous déclarer laïque ou pas laïque, catholique ou mécréant, mais pas en tant que Président de la République ! Sauf à déroger au devoir de votre fonction !

En quoi ce « lien » se serait-il « abimé » ?

Vous déplorez comme les évêques que « *ce pays de France ne ménage pas sa défiance à l'égard des religions* » et que le catholicisme soit devenu « *une minorité militante contrariant l'unanimité républicaine* ». Mais en quoi l'État serait-il responsable de la désaffection des églises et de la sécularisation d'une société où les incroyants et agnostiques sont aujourd'hui majoritaires ? Que je sache depuis 1958 la République s'est montrée bonne fille à l'égard de l'Église en finançant à parité les églises confessionnelles, en leur conférant même la mission de service public, en leur accordant toujours plus de privilèges tout en les dispensant des charges de l'enseignement public. En 1996, la Conférence des évêques, rappelez-vous, se félicitait des « *concessions* » de l'État à la « *laïcité publique* » et reconnaissait « *le caractère positif de la laïcité [...] non pas telle qu'elle a été à l'origine, mais telle qu'elle est devenue* ». Que veulent de plus aujourd'hui les évêques de France ?

Pour vous, les tensions actuelles ne seraient pas « *le fruit d'une décision de l'Église* » mais « *le résultat de plusieurs années pendant lesquelles les politiques ont profondément méconnu les catholiques de France* » et « *ont trouvé toutes les raisons de ne pas écouter les catholiques* ». Aurait-il fallu pour que « *les inquiétudes des catholiques* » soient entendues que les dogmes de l'Église demeurent la norme publique niant ainsi la liberté des femmes à disposer de leur corps et l'égalité des droits des homosexuels ? Admettez que ce sont des mouvements se réclamant du catholicisme, avec souvent le soutien direct du clergé et de certains évêques, qui ont instrumentalisé la foi religieuse pour s'opposer dans la rue aux lois de bioéthique et au mariage pour tous. Leur droit de manifester a été respecté et les lois votées n'ont jamais été imposées de force à ceux qui n'en partagent pas l'éthique, pourvu qu'ils respectent la liberté et l'égalité des autres. Pourquoi voudriez-vous encore bloquer les recherches sur les cellules souches et interdire demain le suicide assisté puisque vous, catholique, resterez absolument libre de vivre, d'aimer et de mourir comme vous l'entendez !

Pour « *réparer* » ce « *lien abimé* » il n'est, dites-vous, « *pas d'autre moyen qu'un dialogue en vérité* ». Mais, au préalable, un gage de bonne volonté de l'État vous semble nécessaire puisque vous vous engagez à élargir encore la

place des « *représentants* » ès qualités des religions dans le Conseil national d'éthique sous prétexte d'« *enrichir* » les débats !

Dialogue entre qui et qui ?

Dialogue avec l'Église de France que vous reconnaissez comme une « *institution* », une « *autorité* » et même une « *juridiction* » ! Que je sache l'Église catholique n'est plus depuis la loi de 1905 un « *établissement public du culte* », plus une « *institution de droit public* » comme elle le fut sous le régime concordataire des cultes reconnus de 1802 à 1905. Elle est un organisme de droit privé à but non lucratif comme toutes les autres associations, partis ou syndicats. Que je sache le droit canon ne s'applique qu'aux clercs, soumis par ailleurs au droit commun que l'Église a bien du mal à admettre dans les affaires de pédophilie ! Voudriez-vous lui conférer un statut d'« *institution* » spécifique ou lui reconnaître une « *autorité* » privilégiée ?

Vous citez quarante fois l'Église, et cinq fois la papauté, mais seulement quinze fois les « *catholiques* » : vous vous adressez bien plus au haut clergé qu'aux fidèles contrairement à ce qu'affirme l'éditorial du *Monde*. Alors que la République ne connaît que des citoyens et des citoyennes dans la diversité de leurs opinions et de leurs pratiques, vous voulez que l'État entretienne un dialogue privilégié, comme l'ont exigé les papes Jean-Paul et Benoît XVI, avec une hiérarchie de clercs auto-investis et censés représenter tous les catholiques. Au profit d'un néo-cléricalisme conquérant et au péril de la laïcité de l'État ! Sachez cependant que Ferdinand Buisson, un des pères de la loi de 1905, précisait en 1904 que « *la laïcité consiste à séparer les Églises de l'État, non pas sous la forme d'un partage d'attributions entre deux puissances traitant d'égal à égal, mais en garantissant aux opinions religieuses les mêmes libertés qu'à toutes les opinions.* »

Dialogue avec l'État laïque dont vous vous dites le « *chef* » même si l'État ne se réduit pas à votre personne. Vous êtes soumis, ne l'oubliez pas, au respect de la Constitution et des institutions. Mais vous préférez vous présenter comme « *chef de l'État* » plutôt que comme « *président de la République* ». « *Je suis, dites-vous, comme chef de l'État, garant de la liberté de croire et de ne pas croire* ». Vous répétez à la fin de votre discours que vous assurerez à tous vos « *concitoyens* » « *la liberté absolue de croire comme de ne pas croire* » mais

que vous leur demanderez de « *toujours respecter absolument et cela sans compromis aucun les lois de la République* ». Cela suffit pour que le ministre de l'intérieur et nombre d'éditorialistes du *Figaro* à *Libération* vous accordent un brevet en laïcité.

Je fais deux objections. 1°) Vous vous défendez d'être « *le promoteur d'une religion d'État substituant à la transcendance divine un credo républicain* ». Mais la laïcité n'a jamais été en France une religion civile ni une hostilité à la croyance religieuse, car elle a été fondée sur les principes des droits naturels des êtres humains auxquels vous ne vous référez jamais dans ce discours alors que vous ne cessez de rappeler les « *devoirs de l'homme* » et de vous réclamer de la « *transcendance divine* ». 2°) Vous définissez la laïcité comme « *une règle d'airain pour notre vie ensemble qui ne souffre aucun compromis, une liberté de conscience absolue et cette liberté spirituelle que je viens d'évoquer* ». Curieuse façon de compléter la liberté de conscience assurée par la République par votre conception particulière de la « *liberté spirituelle* ». Pensez-vous qu'il n'y a de spiritualité que religieuse ? Pensez-vous que la République ne se fonde pas sur des principes idéaux ? Voulez-vous dire qu'il faut réconcilier les « *droits de l'homme* » et les « *devoirs envers Dieu* » ? Vous invoquez la liberté de religion et d'expression mais jamais l'égalité des droits entre croyants, agnostiques et athées, et jamais la devise républicaine ! Ferdinand Buisson écrivait pourtant que « *l'État laïque et souverain doit être neutre entre tous les cultes, indépendant de tous les clergés, dégagé de toute conception théologique.* »

Un « dialogue permanent » légitimé par quoi ?

« *Ce dialogue est indispensable, et si je devais résumer mon point de vue je dirais qu'une Église prétendant se désintéresser des questions temporelles n'irait pas au bout de sa mission, et qu'un président de la République prétendant se désintéresser de l'Église et des catholiques manquerait à son devoir.* » Bafouant ouvertement le principe de séparation, vous présentez l'Église et l'État comme des partenaires et des alliés suivant un « *chemin commun* » bien que relevant de « *deux ordres institutionnels différents* »

Sous prétexte de fonder un « *monde nouveau* », vous ne faites que reprendre les schémas de la plus traditionnelle théologie thomiste et jésuite : l'Église et l'État appartiennent à deux ordres spécifiques car la première, dépositaire de la

vérité du Christ et affirmant la transcendance de l'homme, dispose du pouvoir spirituel, de la *potestas* divine, alors que le second, d'ordre séculier, n'a reçu que le pouvoir temporel, l'*auctoritas* politique. Les deux pouvoirs sont distincts, autonomes, mais pas séparés, car ils ont la même finalité, assurer le salut des croyants. L'Église doit se soucier des choses temporelles et les catholiques doivent témoigner leur foi par leur charité et leur humilité. Mais l'État bien qu'autonome doit servir les orientations spirituelles de l'Église. Je n'extrapole pas : vous justifiez « *la nécessité de ce dialogue car nous vivons chacun dans notre ordre à des fins communes qui sont la dignité et le sens* ». La distinction entre les pouvoirs spirituel et temporel relève du langage d'Église et n'est en rien synonyme de la laïcité qui est un principe juridique et politique fondant la société sur les principes de liberté et d'égalité de tous les êtres humains.

Vous êtes plus qu'à l'écoute de « *la voix de l'Église* », vous l'avez adoptée : « *nous l'écoutons avec intérêt, avec respect et même nous pouvons faire nôtre nombre de ses points.* » Certes, vous déclarez aussitôt qu'à l'égard de l'État cette voix « *ne peut être injonctive* », mais qu'elle peut être « *questionnante* ». Philippe le Bel et Louis XIV l'avaient déjà fait déclarer par leurs légistes définissant les « *libertés gallicanes* ». Rien donc de nouveau comme le confirme votre conception des rapports entre l'Église et la nation dans l'histoire !

Un dialogue pour « réparer » ?

Un historien ne peut que s'étonner de ce verbe « *réparer* » : la « *réparation* » appartient au vocabulaire des prélats catholiques depuis la Contre-Réforme et plus encore des papes ayant condamné comme « *diaboliques* » les idéaux de 1789, mais aussi des opposants les plus acharnés à la loi de séparation des Églises et de l'État et à la suppression du budget des cultes en 1905.

Je ne vous soupçonne pas de vouloir réactiver tout le conflit entre l'Église catholique et la France mais je ne peux que m'interroger sur votre affirmation « *des liens les plus indestructibles entre la nation française et le catholicisme* » depuis les temps les plus anciens jusqu'aux tragédies les plus récentes. Sous la monarchie de droit divin, ce « *lien* » entre l'Église catholique et l'État confessionnel était « *consacré* » et le roi « *sacré* » ; mais on ne parlait encore que de « *nation picarde* » ou « *provençale* », pas encore de « *nation française* ». C'est en juillet 1789 que la « *Nation* » est enfin définie comme « *la*

personne juridique composée par l'ensemble des individus composant l'État » au moment où elle est proclamée souveraine, suite à l'abolition du lien organique entre l'Église et la monarchie de droit divin. Sachez qu'en 1789 et 1790 l'Assemblée constituante a refusé que le catholicisme reçoive le statut de « *religion d'État* », ou de « *religion de la nation* » et pas même de « *culte reconnu* ». La séparation entre l'Église et l'État vient de loin !

Vous semblez ignorer en effet que la Nation française s'est constituée en dépit de l'hostilité de l'Église catholique aux idéaux de 1789, que celle-ci a béni la Restauration monarchique en 1815, appuyé le parti de l'Ordre en 1851 et conspiré entre 1898 et 1906 contre la République comme les archives du Vatican le prouvent. La « *part catholique de la France* » est bien peu républicaine et « *la sagesse de l'Église* » n'a guère « *enrichi* » la nation, même si l'Église a fini par accepter la République pour ne pas perdre plus encore de catholiques ralliés à la démocratie.

Vous ne faites allusion aux rares catholiques « *résistants de 1940* » que pour faire oublier « la divine surprise » que l'Église de France a éprouvé en se ralliant au régime de l'État français de Vichy. Et puisque vous invoquez le général De Gaulle, sachez qu'il exigea du Vatican une épuration sévère de l'épiscopat français sans obtenir vraiment gain de cause en 1945. Sachez encore qu'à une délégation des cardinaux et du nonce apostolique venus lui demander en 1958 de supprimer l'épithète « laïque » de l'article 1^{er} de la Constitution il répondit : « *Nous pouvons penser que la France est catholique par son histoire, mais la République est laïque* ». Ce qui ne l'empêcha pas d'accorder, un an après, la loi Debré pour sauver l'enseignement confessionnel. Même s'il avait été élève comme vous des jésuites, il connaissait mieux que vous l'histoire de la France et ne demanda jamais aux catholiques de s'engager en tant que catholiques.

Un discours pour « engager » les catholiques « en politique » ?

Vous demandez aux catholiques de faire « *don de leur engagement* ». Vous les incitez ouvertement à passer de l'engagement caritatif et associatif à un « *engagement politique profond pour notre pays et pour l'Europe* » afin qu'ils aient « *une voix sur la scène politique nationale et européenne.* ». Que vous vouliez les arracher à l'emprise du *Front National* et des *Républicains* est de bonne guerre mais ne légitime en rien l'appel que vous leur lancez pour rallier

« *En marche* » sous prétexte que la précédente Conférence des évêques a appelé fin 2016 à « *retrouver le sens du politique* ». Non content d'espérer une résurgence de la *Démocratie chrétienne*, vous traitez les catholiques français comme une « communauté » homogène assignée à leur religion, en faisant fi de leur liberté d'engagement personnel.

Pire encore, vous invitez l'Église à se mettre au service de l'État et à « *initier, entretenir et renforcer le libre dialogue avec l'islam* », à prendre la tête du « *dialogue interconfessionnel* » et à repenser « *la relation entre religions, société et puissance publique* ». Vous lui reconnaissez même une place centrale dans la refondation de toute la société car « *elle sait guider les plus fervents comme les non-baptisés, les établis comme les exclus* » et qu'elle partage avec la Nation française la « *capacité à penser les universels* ». Vous instituez le catholicisme comme le tuteur de tous les croyants et non-croyants.

Ce faisant vous bafouez ouvertement la fonction que la nation souveraine vous a confiée. Ainsi vous justifiez le souci particulier que vous accordez prioritairement aux catholiques et à l'Église de France par « *une exigence chrétienne importée dans le champ laïc de la politique* ». Vous prétendez agir ainsi « *d'un point de vue de chef d'État, d'un point de vue laïc* ». Mais ici la sémantique vous piège et vous dévoile tel que vous êtes vraiment : vous vous dites « *laïc* » et non pas « *laïque* » : le vieil adjectif « *laïc* » relève du vocabulaire ecclésiastique et désigne le chrétien non consacré au service du clergé. Est « *laïc*, dit Le Littré, *qui n'est ni ecclésiastique ni religieux* », qui n'est pas membre du clergé mais qui y est soumis. Par contre, être « *laïque* », c'est depuis la Révolution française être au service du « *laos* », du peuple uni tout entier dans le respect de la diversité de toute la société. Les deux adjectifs, communément confondus par les journalistes, ne sont pas synonymes ou équivalents, ils sont différents et même contradictoires !

Vous vous comportez plus en fils aîné de l'Église qu'en Président de la République. Vous aviez déjà dénoncé une « *radicalisation de la laïcité* » que l'Église qualifie de « *laïcisme* ». Vous avez déjà déclaré que « *la laïcité ce n'est pas la négation des religions, c'est la capacité à les faire dialoguer dans un dialogue permanent* ». La laïcité n'est certes pas l'athéisme, mais elle n'est pas non plus l'œcuménisme, ni même l'égalité de traitement de toutes les religions par l'État.

Vous venez d'illustrer ce qu'est en réalité ladite « laïcité de reconnaissance », ladite « laïcité de collaboration » entre Église et État prônée par tous les champions d'une « laïcité ouverte », « positive » et « européenne ». Vous venez de démasquer votre version de la « laïcité apaisée ». En fait, vous instrumentalisez votre foi et celle des catholiques pour justifier votre politique au service du libéralisme et du capitalisme. Vous prônez un néo-cléricalisme qui devrait être le complément d'âme d'un monde sans âme.

Jean-Paul SCOT, historien

auteur de « *l'État chez lui, l'Église chez elle* ». *Comprendre la loi de 1905*, Paris, Points Histoire, Seuil, 2005 et 2015, 408 p.